



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Exploitation des droits de
place 2021 – Marché
alimentaire de la Ferté- Alais
2021.**

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Annick BAZIN
Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN
Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE 2021 – MARCHÉ
ALIMENTAIRE DE LA FERTE ALAIS 2021.**

Mme le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public des marchés alimentaires de La Ferté-Alais, il convient de fixer le tarif général des droits de place et redevances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le choix de la société « Les Fils de Madame Géraud » pour l’exploitation des marchés d’approvisionnement de La Ferté Alais approuvé par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la tarification générale des droits de place et redevances pour application dès le début de l’exploitation,

CONSIDERANT l’augmentation de 1,59 % demandée par le délégataire,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances en date du 3 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

- **FIXE** les tarifs H.T. des droits de place et redevances comme annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

